

Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

## Arnaque sous forme de fausse assurance-automobile

**20 mars 2013**

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) avise les consommateurs qu'une personne prétend vendre de l'assurance-automobile au nom de DMW Insurance Ltd. en communiquant avec les victimes par BlackBerry Messenger (BBM) et en leur fournissant un numéro de téléphone ou une adresse de courriel à utiliser pour obtenir de l'assurance peu coûteuse.

Les adresses de courriel et numéros de téléphone suivants ont été utilisés dans le cadre de cette arnaque : **dmwinsurance@live.ca**, **dmwinsurancelimited@live.ca**, 647 719-4161, 416 529-1424, 647 837-3586. Les victimes ont été invitées à payer leur prime d'assurance-automobile au moyen d'un virement de fonds par courriel.

DMW Insurance Ltd., société de courtage légitime enregistrée auprès du Conseil des courtiers d'assurances inscrits de l'Ontario, a confirmé qu'elle n'est pas affiliée ni associée à cette personne.

Les consommateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils répondent à des annonces publicitaires ou à des offres de souscription d'assurance-automobile qui promettent des tarifs extrêmement faibles sans donner le nom d'une compagnie d'assurance ou d'une société de courtage autorisée.

On recommande également aux consommateurs de ne pas payer leur prime d'assurance-automobile en espèces ni à l'aide d'un virement télégraphique ou d'un virement de fonds par courriel. Ces méthodes ne constituent pas des pratiques courantes dans le secteur de l'assurance.

Les consommateurs qui souscrivent de l'assurance auprès d'agents qui ne sont pas autorisés à exercer leurs activités dans la province ne sont pas protégés en vertu de la [Loi sur les assurances](#)  et des règlements qui régissent les compagnies et les agents d'assurances autorisés en Ontario.

Le site Web de la CSFO contient une liste complète des [compagnies d'assurance](#) et des agents autorisés à exercer leurs activités en Ontario ainsi que [des conseils sur les façons d'éviter les arnaques en assurance-automobile](#).

Un courtier d'assurance de l'Ontario peut vous fournir des renseignements et des conseils sur les risques que vous pourriez courir à l'achat de divers produits d'assurance. Le [site Web](#)  du Conseil des courtiers d'assurances inscrits de l'Ontario comprend la liste de tous les courtiers d'assurance autorisés à exercer leurs activités en Ontario.

## PERSONNES-RESSOURCES

### Questions du public

1 800 668-0128

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Que faire si vous croyez être victime d'une arnaque ou d'une fraude